



Embauche du conjoint de la présidente de l'association

Par **Camille**, le 11/01/2010 à 14:48

Bonjour,

Pouvez-vous me confirmer la légalité et la possibilité pour une présidente d'association d'employer en tant que salarié (sous CDI) son conjoint et son fils ?
Cela crée-t'il un conflit d'intérêt au regard de la loi ?

Merci de votre réponse